

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Votants :

- Pour : 14
- Contre : 1
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 29/11/2024

Délibération n°55

Séance du 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre décembre à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile, COMET Claude, LAGARDE Laurent, MIHURA Nathalie

ABSENTS : MARTICORENA Mayder, GARAT Jean-Michel

PROCURATIONS : MARTICORENA Mayder a donné procuration à Michel IBARLUCIA, GARAT Jean-Michel a donné procuration à LAGARDE Laurent

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association Maitetxoak

M. le Maire présente la situation financière toujours aussi préoccupante de l'association Maitetxoak qui présente une situation financière difficile nécessitant, selon les dirigeants, une aide financière plus importante des collectivités de Saint Pée sur Nivelle, Sare et Ainhoa.

Pour rappel, la commune d'Ainhoa, qui a deux places d'accueil réservées, verse à l'association 1633.73 € par place d'accueil auxquels ont été rajoutés une aide exceptionnelle de 700€ par place votée en juin 2024.

Aujourd'hui, l'association Maitetxoak demande un complément de 350€ par place aux communes, ce qui amènerait à un total pour 2024 à 2683.73 € par place, montant qu'elle espère pérenne pour les prochaines années.

Il demande au conseil de se prononcer sur une aide supplémentaire à l'association Maitetxoak.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité,

-DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 350 € par place, ce qui amène la commune d'Ainhoa à verser pour 2024 la somme de 2683.73 € par place.

-PRECISE que cette subvention reste exceptionnelle et qu'il n'est pas décidé que le montant de 2684 € par place d'accueil à la crèche reste pérenne.

-AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents afférents à cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE



Le Maire

Michel IBARLUCIA

